



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

Lyon, le 19 septembre 2013

*Service Eau et Nature  
Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

**PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement de la Communauté urbaine de Lyon relative au projet de réaménagement des bassins de rétention de Léopha sur le territoire des communes de MIONS, CORBAS et SAINT PRIEST.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du 14 octobre au 15 novembre 2013 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Mme Jacqueline FABRE, retraitée- inspectrice de l'action sanitaire et sociale, désignée en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie aux lieux et jours suivants :

CORBAS	le 14 octobre 2013	de 15h30 à 17h30
	le 26 octobre 2013	de 10h00 à 12h
MIONS	le 24 octobre 2013	de 15h à 17h
	le 7 novembre 2013	de 15h à 17h
SAINTE PRIEST	le 30 octobre 2013	de 10h15 à 12h15
	le 14 novembre 2013	de 15h30 à 17h30

M. Charles ALEX, médecin généraliste, ex-expert auprès de la Cour d'Appel de Grenoble, désigné en qualité de suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies précitées aux jours et heures d'ouverture au public.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet, M. Hervé CALTRAN, au service études de la direction de l'eau au n°04.78.95.89.80, [HCALTRAN@grandlyon.org](mailto:HCALTRAN@grandlyon.org)

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies désignées, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de MIONS.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitées et à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, 165 rue Garibaldi 69003 LYON.

Pour le directeur départemental  
le chef de service  
Laurent GARIPUY